



Appel aux candidatures pour le Conseil de déontologie journalistique

Dans le cadre du prochain renouvellement du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) prévu pour le 1^{er} janvier 2021, l'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (AADJ), structure juridique qui encadre le fonctionnement du CDJ, lance un appel à candidatures afin de pourvoir à la désignation des 6 x 2 membres siégeant au sein de la catégorie « société civile » de l'instance.

Les membres du CDJ sont au nombre de 20 effectifs et 20 suppléants. 6 d'entre eux appartiennent à la catégorie dite de la « société civile ». Cette catégorie s'ajoute à celles regroupant les journalistes, les éditeurs et les rédacteurs en chef.

Selon les statuts, les membres de cette catégorie ne font pas partie des professions représentées dans les autres catégories (journaliste agréé, éditeur ou rédacteur en chef). Ils justifient **d'une compétence utile à la déontologie journalistique et sont désignés en assurant la plus grande diversité possible des profils socioprofessionnels**. Les statuts prévoient une incompatibilité avec un mandat électoral ou une fonction dans l'un des exécutifs attachés à un Parlement, un Conseil communal ou provincial en Belgique ou au Parlement européen.

L'AADJ est également attentive à ce que le CDJ reflète la diversité de la société et encourage les candidatures en ce sens.

Toute personne intéressée, répondant au profil, est invitée à adresser sa candidature (avec lettre de motivation et CV) à l'AADJ, par mail (info@lecdj.be) ou par courrier postal (155 rue de la Loi, bte 103, 1040 Bruxelles) **pour le 15 juin 2021** au plus tard.

Les informations sur le statut, le rôle et le fonctionnement du CDJ figurent sur le site de l'instance à la page <https://www.lecdj.be/fr/le-conseil/mission/>.

La nomination des membres du Conseil de déontologie journalistique sera assurée par le Conseil d'administration de l'AADJ, association fondatrice du CDJ suivant la procédure prévue dans ses [statuts](#) (art. 18 et 19).

[Consulter l'appel à candidatures](#)

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2021 CDJ/AADJ, All rights reserved.